



Cofinancé par
l'Union européenne

TERMES DE RÉFÉRENCE

Recrutement d'un·e Chargé·e de mission AIMF – « Programme d'appui aux AL et AAL pour la mise en œuvre de leur politique de développement territoriale et leur alignement avec les priorités Global Gateway » (SGA4) – Convention n° CSO-LA/2025/487-309)

CDD- Durée du contrat : 9 mois

Publication 16 décembre 2025

1. Présentation de l'AIMF

L'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) est un réseau mondial des élus locaux francophones. Elle fédère plus de 300 villes et associations de villes dans 52 pays, unies autour d'une même vision : construire la ville de demain comme un espace de croissance durable, partagée et centrée sur l'humain. Par ses actions, l'AIMF promeut une coopération innovante, alliant réflexion stratégique entre dirigeants locaux et mise en œuvre d'initiatives concrètes sur le terrain, favorisant ainsi l'innovation et la valorisation de l'expertise locale.

L'AIMF a pour mission de porter la voix des collectivités francophones dans les instances internationales de décision et de soutenir leurs efforts en matière de développement urbain. À travers son Fonds de coopération, l'AIMF accompagne ses membres dans la conception et la réalisation de projets d'investissement locaux, en apportant un appui technique et financier à la mise en œuvre de programmes concrets qui améliorent la vie des citoyens et renforcent les capacités des collectivités.

Créé à Tunis le 16 juillet 1990, le Fonds de coopération de l'AIMF constitue un outil pionnier de la coopération décentralisée. Il finance des programmes de développement urbain axés sur l'amélioration des conditions de vie et le développement socio-économique des territoires. Alimenté par de nombreux partenaires (villes, États, gouvernements, institutions publiques et privées), il traduit la solidarité francophone en action. Parmi les contributeurs réguliers figurent notamment les villes de Bordeaux, Genève, Lausanne, Liège, Luxembourg et Paris, ainsi que des partenaires tels que la France, la Wallonie, le Canada, le Cameroun, l'Union européenne, la Fondation Bill & Melinda Gates, les Agences de l'eau et le SIAAP. Ensemble, ils soutiennent une dynamique de coopération urbaine au service des populations.

2. Contexte et Justification

Le partenariat stratégique entre l'Union européenne (UE) et l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF), renouvelé en 2021, s'inscrit dans une volonté commune de renforcer le rôle des gouvernements locaux et régionaux (GLR) dans la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD) et des priorités de l'Union européenne. Ce partenariat vise notamment à positionner les collectivités territoriales comme des acteurs clés de la transition durable, de la cohésion territoriale et de la réponse aux défis globaux tels que le changement climatique, l'égalité de genre, la paix, la résilience des territoires et l'inclusion numérique.

Dans ce cadre, l'AIMF contribue activement à la territorialisation des ODD et de la stratégie européenne Global Gateway, et promeut des investissements durables et de qualité dans des secteurs des services essentiels de base tel que, la santé, l'éducation, l'eau, l'assainissement, ou encore les énergies vertes, et la lutte contre les effets du réchauffement climatique. En plaçant les collectivités locales au cœur de la conception et de la mise en œuvre des projets, cette approche favorise des réponses adaptées aux besoins des populations et renforce la gouvernance locale.

Le programme **SGA3 (2022–2025)** a constitué une étape structurante de ce partenariat. Il a permis le financement et l'accompagnement de huit projets pilotes portés par des villes membres de l'AIMF dans des secteurs prioritaires tels que la santé, l'environnement, l'eau, l'égalité de genre et le numérique. Ces projets ont démontré la pertinence et l'efficacité de l'approche locale pour le développement d'infrastructures durables, tout en renforçant les capacités de maîtrise d'ouvrage des collectivités bénéficiaires. Par ailleurs, le SGA3 a contribué à la consolidation des réseaux sous-régionaux de l'AIMF

l'AVCOI dans l'océan Indien, la PALPGL dans la région des Grands Lacs et le RAVASE en Asie du Sud-Est, qui se sont affirmés comme des acteurs majeurs de la coopération décentralisée et du dialogue territorial.

Fort de ces acquis, le programme **SGA4 (2025–2028)** s'inscrit dans une logique de continuité et de montée en puissance. Il vise à approfondir le renforcement des capacités des collectivités territoriales, en mettant un accent particulier sur la maîtrise d'ouvrage locale, l'intégration transversale des enjeux de genre, de climat et de résilience, ainsi que sur l'accès des collectivités aux financements structurants, notamment ceux relevant de la stratégie Global Gateway. Le SGA4 ambitionne ainsi de créer des synergies opérationnelles entre les projets d'investissement portés par les collectivités membres de l'AIMF et les priorités européennes, afin de positionner durablement les gouvernements locaux comme des partenaires incontournables du développement. Le programme accorde également une importance stratégique au renforcement des réseaux sous-régionaux, en soutenant leur structuration institutionnelle, leurs capacités d'animation et leur rôle de plateformes d'échange.

Dans ce contexte, l'AIMF souhaite recruter un·e **Chargé·e de mission, en remplacement d'un congés maternité**, pour une durée de neuf mois, afin d'appuyer la mise en œuvre opérationnelle du programme SGA4, d'assurer le suivi des projets et des réseaux régionaux, et de contribuer au renforcement du partenariat stratégique avec la Commission européenne.

3. Objectifs du poste

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme SGA4 l'AIMF recrute un·e **Chargé·e de mission, en remplacement d'un congés maternité**, chargé·e d'appuyer la coordination opérationnelle du programme, le suivi des projets cofinancés par l'Union européenne, ainsi que l'animation des relations avec les réseaux sous-régionaux et les partenaires institutionnels.

4. Missions principales

Sous la responsabilité de la Directrice de la coopération et des partenariats de l'AIMF, le·la Chargé·e de mission aura pour missions de :

- Contribuer à la mise en œuvre et au suivi du programme SGA4 dans le cadre du partenariat stratégique avec l'Union européenne ;
- Suivre les projets cofinancés par l'UE, en veillant au respect des procédures de l'AIMF et des règles européennes de gestion de projets ;
- Assurer le suivi et l'échange d'informations avec les trois réseaux régionaux (AVCOI, PALPGL, RAVASE), en participant au dispositif de partage d'information, de suivi et d'accompagnement de leurs activités ;
- Contribuer au développement et au renforcement des partenariats avec l'Union européenne et les autres partenaires institutionnels ;
- Assurer le suivi des indicateurs du SGA4, le reporting narratif et financier, et contribuer à la valorisation et à la communication autour des projets soutenus.

5. Profil recherché

Formation et expérience :

- Être titulaire d'un diplôme universitaire de second cycle ou d'une grande école, dans les domaines de l'urbanisme, de la gestion de projets, du développement local ou de la coopération internationale ;

- Justifier d'une expérience professionnelle en gestion de projets européens et de coopération internationale ;
- Une expérience de travail avec des collectivités territoriales et/ou dans un pays en développement constituera un atout.

Compétences et capacités requises :

- Maîtrise des outils de gestion de projet ;
- Bonne connaissance des procédures européennes de gestion de projets et de subventions ;
- Parfaite maîtrise du français et de l'anglais, à l'oral comme à l'écrit ;
- Excellentes capacités rédactionnelles et esprit de synthèse ;
- Capacités de gestion, de suivi budgétaire et d'analyse financière ;
- Aptitude au travail en équipe dans un environnement multiculturel ;
- Bonne connaissance des enjeux de décentralisation, de développement urbain et de développement durable, notamment dans les zones géographiques de l'océan Indien, de la région des Grands Lacs et de l'Asie du Sud-Est.

6. Rémunération

La rémunération proposée sera définie en fonction du profil et de l'expérience.

Le poste ouvre droit aux avantages suivants :

- Prise en charge réglementaire du titre de transport, incluant le remboursement du **pass Navigo** conformément à la législation en vigueur ;
- Accès à la **carte de cantine de la Ville de Paris**, permettant la restauration dans les structures partenaires (cantine Hôtel de ville) ;

Durée du contrat : 9 mois.

7. Calendrier de soumission

16 janvier 2026 à minuit Date limite de dépôt des candidatures

Du 19 au 21 janvier 2026 Entretiens

Prise de poste à compter du 26 janvier 2026

Les dossiers de candidatures (CV + lettre de motivation), rédigés en français, doivent être envoyés par courrier électronique exclusivement aux adresses suivantes : sp@aimf.asso.fr ; a.ardesi@aimf.asso.fr ; h.hassani@aimf.asso.fr